

PLAN DE COURS

FOR-2206 : Acériculture

NRC 84830 | Automne 2018

| |
|----------------------------------|
| Mode d'enseignement : À distance |
|----------------------------------|

| | |
|------------------------|---------------|
| Temps consacré : 2-1-6 | Crédit(s) : 3 |
|------------------------|---------------|

Ce cours présente les concepts, les principes et les techniques qui sous-tendent la production acéricole : évaluation des conditions environnementales des érablières; aménagement et sylviculture; nutrition des érablières; protection et facteurs nuisibles; planification et mise en plan des infrastructures; physiologie de la coulée et entaillage; régie et production; mise en marché.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse www.distance.ulaval.ca.

Plage horaire

| |
|--------------|
| Sur Internet |
|--------------|

| | | |
|---|---------------|---------------------------------|
| - | 00h00 à 00h00 | Du 4 sept. 2018 au 14 déc. 2018 |
|---|---------------|---------------------------------|

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours

<https://sitescours.monportail.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=98194>

Coordonnées et disponibilités

François Marquis
Chargé d'enseignement
ABP-2159-C
francois.marquis@sbf.ulaval.ca

Soutien technique

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSE)

<http://www.ene.ulaval.ca> 

418-656-2131 poste 14331

Sans frais: 1-877 7ULAAVAL, poste 14331

| Automne et hiver | |
|------------------|---------------|
| Lundi au jeudi | 8 h à 19 h |
| Vendredi | 8 h à 17 h 30 |
| Été | |
| Lundi au jeudi | 8 h à 17 h |
| Vendredi | 8 h à 16 h |

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| Description du cours | 5 |
| Introduction | 5 |
| But | 5 |
| Objectifs généraux | 5 |
| Approche pédagogique | 5 |
| Modalités d'encadrement | 6 |
| Charge de travail et calendrier | 7 |
| Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental | 7 |
| Contenu et activités | 7 |
| Évaluation et résultats | 7 |
| Liste des évaluations | 7 |
| Informations détaillées sur les évaluations sommatives | 8 |
| Test - Module 1 | 9 |
| Test - Module 2 | 9 |
| Test - Module 3 | 9 |
| Test - Module 4 | 9 |
| Test - Module 5 | 9 |
| Test - Module 6 | 10 |
| Test - Module 7 | 10 |
| Test - Module 8 | 10 |
| Test - Module 9 | 10 |
| Test - Module 10 | 10 |
| Test - Module 11 | 11 |
| Test - Module 12 | 11 |
| Examen final | 11 |
| Informations détaillées sur les évaluations formatives | 11 |
| Exercices - Module 4 | 11 |
| Exercices - Module 5 | 11 |
| Prescription d'amendement avec DELPHES | 12 |
| Barème de conversion | 12 |
| Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat | 13 |
| Correction linguistique, retard et présentation des travaux | 13 |
| Évaluation de l'enseignement | 13 |
| Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation | 13 |
| Absence aux examens | 14 |
| Gestion des délais | 14 |
| Matériel didactique | 14 |
| Matériel obligatoire | 14 |
| Site web de cours | 14 |

| | |
|--------------------------------------|-----------|
| Matériel complémentaire | 14 |
| Spécifications technologiques | 15 |
| Médiagraphie et annexes | 15 |
| Médiagraphie | 15 |

Description du cours

Introduction

L'acériculture est de longues dates ancrée dans le patrimoine culturel des Québécois. D'abord une activité artisanale effectuée en famille, l'acériculture a connu au tournant des années 80 un essor important, la production passant de 21,2 millions de livres en 1984, à un sommet de 86,4 millions de livres en 2004. Le Québec exporte ses produits de l'érable dans plus de 42 pays. En 2005, les exportations des produits de l'érable généraient des revenus de 155 millions de dollars. Aujourd'hui, cette industrie est toujours en expansion, grâce notamment au plan de mise en production des érablières sur terres publiques mis en place par le ministère des Ressources naturelles et de faune au début des années 2000. Aussi, le besoin est-il de former des professionnels aptes à conseiller les producteurs dans toutes les facettes de la production acéricole, de l'aménagement de l'érablière à la mise en marché des produits de l'érable, afin que cette expansion se fasse dans les meilleures conditions et avec le souci de pérenniser la ressource.

Le cours « Acériculture » présente les principes et les techniques qui sous-tendent la production acéricole : de l'aménagement de l'érablière à la mise en marché des produits de l'érable. Le cours s'adresse de prime abord à toute personne soucieuse de se doter d'une vision intégrée de l'industrie acéricole, mais plus spécifiquement aux étudiants inscrits aux programmes de baccalauréat en agronomie et en aménagement et environnement forestiers.

But

Le but de ce cours est de vous doter d'une vision intégrée l'industrie acéricole et des connaissances nécessaires à une gestion saine, éclairée et durable de l'entreprise acéricole.

Objectifs généraux

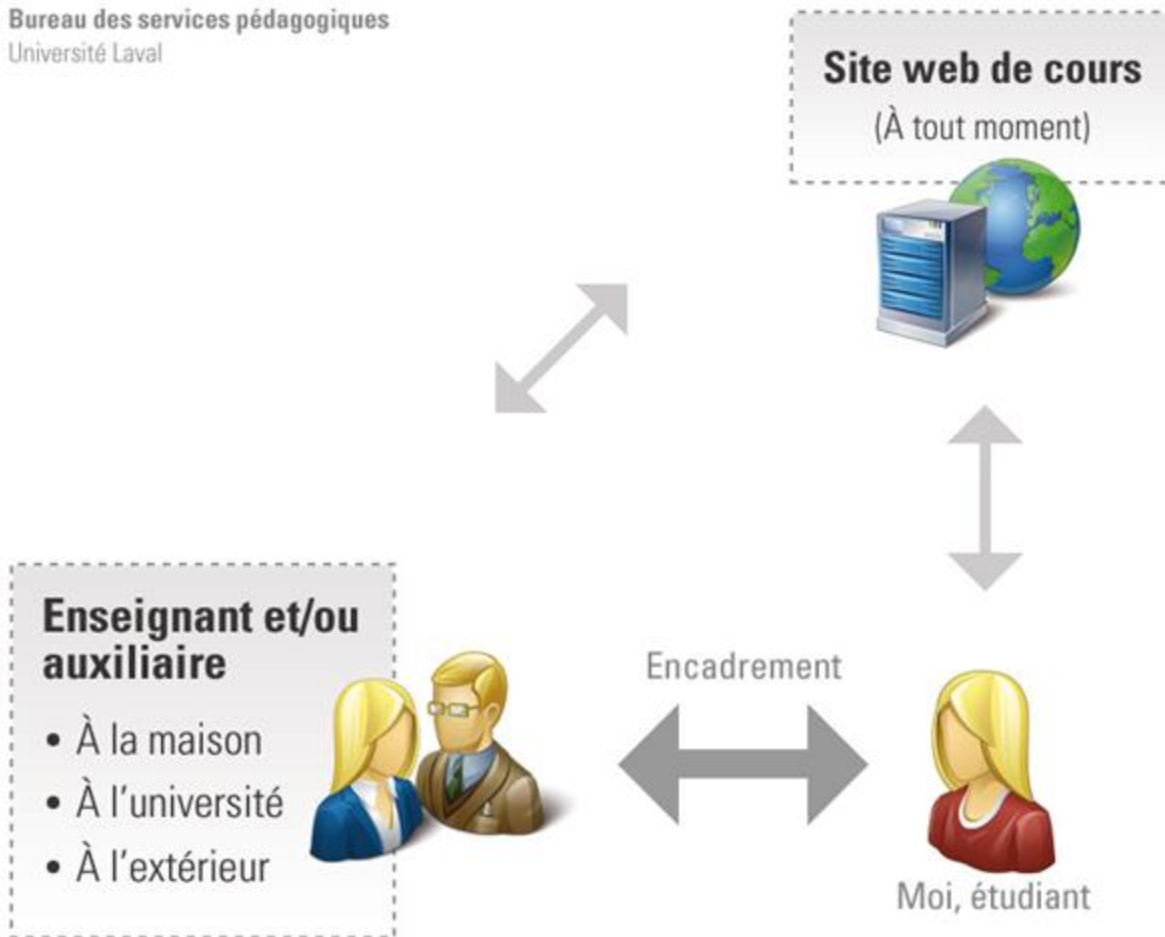
Au terme de ce cours, vous serez en mesure :

- De reconnaître les différentes espèces d'érable présentes sur le territoire québécois ;
- D'identifier et de décrire les trois grands domaines bioclimatiques de l'érablière ;
- De réaliser le bilan de santé d'une érablière et de proposer des interventions préventives et curatives nécessaires au maintien d'une érablière vigoureuse et en santé ;
- D'expliquer les principes qui guident le choix d'une approche sylvicole dans une érablière destinée à la production sucrière ;
- De dresser un plan sommaire pour la mise en place des infrastructures nécessaires à la mise en production d'une érablière ;
- De réaliser un entaillage à la fois performant et sécuritaire, permettant d'assurer la pérennité de la production ;
- D'identifier les facteurs et les bonnes pratiques permettant d'assurer la qualité de la production sucrière ;
- D'expliquer les préceptes d'une mise en marché efficace effectuée dans le respect des normes et de la réglementation.

Approche pédagogique

Ce cours est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Ce mode de formation vous permet d'apprendre à votre rythme, de façon relativement autonome. Toutefois, nous vous recommandons d'adopter un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, car vous devez vous engager à remettre les travaux notés et effectuer le ou les examens sous surveillance aux moments prescrits.

Le matériel pédagogique du cours se trouve sur le portail des cours de l'Université Laval (plate-forme ENA) qui se trouve à l'adresse www.portaildescours.ulaval.ca. Vous y trouverez les différents modules du cours, lesquels abordent différentes thématiques relatives à l'industrie acéricole. Chaque module comprend une introduction qui situe le module dans le cours, la liste des objectifs pédagogiques à atteindre, une feuille de route détaillant les activités à réaliser, ainsi que le matériel didactique.



Modalités d'encadrement

Je serai disponible pour vous soutenir pendant toute la session. Mon rôle est de vous aider dans votre démarche, de façon à ce que vous atteigniez les objectifs du cours.

Notez cependant que les questions d'ordre académique doivent être posées sur le forum de manière à ce que tous puissent voir la question et la réponse, un peu comme en classe. Les questions personnelles peuvent m'être adressées par courriel ou téléphone.

Toute information nécessaire au bon déroulement du cours vous sera communiquée dans la section « Nouvelles » de la page d'accueil du site de cours

Il est important d'être conscient que la réponse aux questions posées sur le forum ou par courrier électronique ne sera pas instantanée. Cependant, je m'engage à vous répondre dans les deux jours ouvrables. Afin d'éviter des délais supplémentaires, je vous recommande d'être explicite dans vos questions et commentaires (ex. : spécifiez les noms des documents et les pages référées).

Par ailleurs, vous pourrez également utiliser le forum pour discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Comme vous étudiez à distance, vous ne verrez peut-être vos collègues qu'au moment de l'examen final en salle ; le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec la personne assurant l'encadrement. Consultez-le régulièrement. Vous y trouverez en outre différentes rubriques :

- Forum « Présentation » où vous êtes invité à vous présenter et déposer une photo de vous.
- Forum « Questions générales » où vous êtes invité à poser vos questions sur l'organisation du cours.
- Forum « Module, x, y, z » où vous pouvez poser vos questions concernant les modules.
- Forum « Partage et échange d'idées » où vous pourrez partager vos idées, des lectures, des liens, des recherches, etc.

qui ont un lien avec le cours.

- Forum « Suggestions/Améliorations » où vous pouvez faire des suggestions et des commentaires pour améliorer le cours.

Charge de travail et calendrier

Ce cours de trois crédits est offert sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'apprentissage des modules et la réalisation des évaluations est de 135 heures. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc d'environ 9 heures. Un calendrier de réalisation des activités vous est proposé un peu plus bas.

Étudiant ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH) doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou pour les évaluations puissent être organisées. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le secteur ACSESH au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires à l'adresse suivante : <https://www.aide.ulaval.ca/situation-de-handicap/presentation/>



Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

| |
|---|
| Titre |
| Module 1 - Introduction |
| La ressource |
| Module 2 - Les érables |
| Module 3 - L'écologie des érablières |
| Module 4 - L'entaille et l'arbre |
| L'aménagement de l'érablière |
| Module 5 - La sylviculture dans l'érablière sucrière |
| Module 6 - La nutrition de l'érablière |
| Module 7 - La protection de l'érablière |
| Module 8 - La législation relative à l'aménagement de l'érablière |
| La mise en production |
| Module 9 - Le système d'exploitation |
| Module 10 - La régie et la qualité du produit |
| La commercialisation des produits de l'érable |
| Module 11 - La mise en marché |
| Module 12 - Le marketing des produits de l'érable |

Note : Veuillez vous référer à la section *Contenu et activités* de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

| Sommatives | | | |
|--|----------------------------------|-----------------|-------------|
| Titre | Date | Mode de travail | Pondération |
| Mini-test (Moyenne des évaluations de ce regroupement) | | | 40 % |
| Test - Module 1 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 2 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 3 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 4 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 5 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 6 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 7 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 8 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 9 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 10 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 11 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Test - Module 12 | Disponible en tout temps | Individuel | --- |
| Examen (Somme des évaluations de ce regroupement) | | | 60 % |
| Examen final | Le 11 déc. 2018 de 18h30 à 20h30 | Individuel | 60 % |

| Formatives | | | |
|--|--------------------------|-----------------|--|
| Titre | Date | Mode de travail | |
| Exercices - Module 4 | Disponible en tout temps | Individuel | |
| Exercices - Module 5 | À déterminer | Individuel | |
| Prescription d'amendement avec DELPHES | À déterminer | Individuel | |

Les tests associés aux modules sont disponibles en tout temps. Vous pouvez donc décider du moment où vous le complèterez et attendre d'être fin prêts. Notez toutefois que vous n'avez qu'une heure pour le compléter et que vous ne pouvez faire qu'une seule tentative.

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

Test - Module 1

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Test - Module 1 |
| Période de disponibilité : | Disponible en tout temps |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Mini-test</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session. |

Test - Module 2

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Test - Module 2 |
| Période de disponibilité : | Disponible en tout temps |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Mini-test</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session. |

Test - Module 3

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Test - Module 3 |
| Période de disponibilité : | Disponible en tout temps |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Mini-test</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session. |

Test - Module 4

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Test - Module 4 |
| Période de disponibilité : | Disponible en tout temps |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Mini-test</i> qui est basé sur la règle d'attribution <i>Moyenne des évaluations</i> . La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session. |

Test - Module 5

| | |
|----------------------------|---|
| Titre du questionnaire : | Test - Module 5 |
| Période de disponibilité : | Disponible en tout temps |
| Tentatives : | 1 tentative permise |
| Mode de travail : | Individuel |
| Pondération : | Cette évaluation fait partie du regroupement <i>Mini-test</i> qui est basé sur la règle d'attribution |

Moyenne des évaluations. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 6

Titre du questionnaire : [Test - Module 6](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 7

Titre du questionnaire : [Test - Module 7](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 8

Titre du questionnaire : [Test - Module 8](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 9

Titre du questionnaire : [Test - module 9](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.
Directives : Attention : Plusieurs questions dans ce test réfèrent aux calculs que vous avez effectués dans les laboratoires. Assurez-vous avant de commencer d'avoir ces calculs sous la main.

Test - Module 10

Titre du questionnaire : [Test - Module 10](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise

Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 11

Titre du questionnaire : [Test - Module 11](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Test - Module 12

Titre du questionnaire : [Test - Module 12](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : 1 tentative permise
Mode de travail : Individuel
Pondération : Cette évaluation fait partie du regroupement *Mini-test* qui est basé sur la règle d'attribution *Moyenne des évaluations*. La pondération de ce regroupement est de 40 % de la session.

Examen final

Date et lieu : Le 11 déc. 2018 de 18h30 à 20h30 , À communiquer
Mode de travail : Individuel
Pondération : 60 %
Remise de l'évaluation : À communiquer

Les étudiants qui sont inscrits pour faire leurs examens à l'extérieur du campus peuvent consulter leur dossier d'examens pour vérifier leurs inscriptions, savoir où et quand auront lieu leurs examens ainsi que connaître les consignes concernant le matériel autorisé et non autorisé lors de leurs examens.<http://www.distance.ulaval.ca/cms/site/distance/accueil/etudiants-actuels/examens-surveillance/dans-un-centre-dexamens/verifier-mes-inscriptions>

Directives de l'évaluation : Lien vers votre dossier d'examen : <http://www.distance.ulaval.ca/cms/site/distance/accueil/etudiants-actuels/examens-surveillance/dans-un-centre-dexamens/verifier-mes-inscriptions>




Matériel autorisé : Vous avez droit à un crayon à mine HB, une calculatrice, une efface et un taille-crayon

Informations détaillées sur les évaluations formatives




Exercices - Module 4

Titre du questionnaire : [Exercices - module 4](#)
Période de disponibilité : Disponible en tout temps
Tentatives : Nombre illimité de tentatives permises (La moyenne des résultats sera calculée)
Mode de travail : Individuel

Exercices - Module 5

| | |
|------------------------------|--|
| Date de remise : | À déterminer |
| Autoévaluation : | À déterminer |
| Mode de travail : | Individuel |
| Remise de l'évaluation : | Autocorrection |
| Directives de l'évaluation : | Consultez les fichiers ci-dessous. |
| Fichiers à consulter : |  Questions (77,38 Ko, déposé le 21 juil. 2018) |
| |  Données de l'exercice (9,67 Ko, déposé le 21 juil. 2018) |
| |  Corrigé (37,52 Ko, déposé le 21 juil. 2018) |

Prescription d'amendement avec DELPHES

| | |
|------------------------------|--|
| Date de remise : | À déterminer |
| Autoévaluation : | À déterminer |
| Mode de travail : | Individuel |
| Remise de l'évaluation : | À faire chez soi les deux pieds sur la bavette du poêle |
| Directives de l'évaluation : | <p>Ce laboratoire facultatif a pour but de vous permettre d'expérimenter le logiciel DELPHES pour le diagnostic des désordres nutritifs dans l'érablière et la prescription d'un amendement pour corriger le problème.</p> <p>Vous devez au préalable installer DELPHES sur votre ordinateur. Pour ce faire, téléchargez le fichier DELPHES1-3.zip ci-dessous et suivez les instructions que vous y trouverez.</p> <p>Dans un deuxième temps, entrez dans DELPHES sous l'onglet analyse de laboratoire, les données qui se trouvent dans le fichier « Données d'analyse ».</p> <p>Sous l'onglet « Indicateur DELPHES », vous trouverez les indicateurs qui vous permettront de poser votre diagnostic. À l'aide des clés que vous trouverez dans le fichier « Clés diagnostics » identifiez les éléments limitants et inscrivez-les dans les colonnes L et S intitulées « Éléments limitatifs ».</p> <p>Pour générer un diagnostic et une prescription pour une station, sélectionnez la ligne correspondante, puis appuyez sur le bouton « Traitement ». Un nouvel onglet « Optimiseur prescription DELPHES » apparaîtra. Le diagnostic DELPHES vous sera donné sous les plages en jaune à la ligne 9 et sous le tableau « Besoin » (E27-H31).</p> <p>Pour obtenir votre prescription, appuyez sur le bouton optimiser.</p> <p>Répétez l'opération pour les deux autres stations.</p> <p>Rédiger un court rapport faisant état de vos observations et recommandations. Comparez-les ensuite avec celles du corrigé.</p> |
| Fichiers à consulter : |  DELPHES1-3.zip (1,51 Mo, déposé le 21 juil. 2018) |
| |  Données d'analyse (9,2 Ko, déposé le 21 juil. 2018) |
| |  Clés diagnostics (41,57 Ko, déposé le 21 juil. 2018) |

Barème de conversion

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| A+ | 89,5 | 100 |
| A | 86,5 | 89,49 |
| A- | 83,5 | 86,49 |
| B+ | 80,5 | 83,49 |
| B | 77,5 | 80,49 |
| B- | 74,5 | 77,49 |

| Cote | % minimum | % maximum |
|------|-----------|-----------|
| C+ | 71,5 | 74,49 |
| C | 68,5 | 71,49 |
| C- | 64,5 | 68,49 |
| D+ | 60,5 | 64,49 |
| D | 54,5 | 60,49 |
| E | 0 | 54,49 |

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 23 à 46 dudit Règlement, à : http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/Reglement_disciplinaire_a_l_intention_des_etudiants_CA-2016-91.pdf

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
5. remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 161 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Reglements/reglement-des-etudes-2014.pdf, entré en vigueur le 3 juin 2014. Commission de l'Éthique de la science et de la technologie, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009; texte adapté ici le 16 juillet 2009.]

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

En conformité avec la [Politique de valorisation de l'enseignement et Dispositions relatives à l'évaluation de l'enseignement à l'Université Laval](#), il est possible que le cours que vous suivez soit évalué. Si tel est le cas, vous recevrez une invitation à remplir un questionnaire d'appréciation en ligne [ou transmis par la poste selon le cas]. Votre opinion est très importante car elle permettra d'améliorer la qualité de ce cours. Nous comptons donc grandement sur votre collaboration.

Utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

Le seul appareil électronique toléré pendant une séance d'évaluation est la calculatrice.

Les calculatrices autorisées durant les séances d'examen pour tous les cours offerts par la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique sont les suivantes :

- Hewlett Packard HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
- Texas Instrument TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X (plus fabriqué),
- BA35
- Sharp EL-531**, EL-535-W535, EL-546**, EL-510 R, EL 516*, EL-520**
- Casio FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES (plus fabriqué), FX-991W*, FX-991ES Plus C*

* Modèles qui ne seront plus autorisés dès 2016.

** Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro.

Absence aux examens

Un étudiant absent à un examen ou à toute autre séance d'évaluation obtient automatiquement la note zéro à moins qu'il ait des motifs sérieux justifiant son absence.

Les seuls motifs acceptables pour s'absenter à un examen et avoir droit à un examen de reprise sont les suivants :

- Convocation par une cour de justice durant la plage horaire prévue pour l'examen avec preuve de convocation.
- Maladie durant la plage horaire prévue pour l'examen avec un billet de médecin précis incluant les dates d'invalidité et les coordonnées du médecin.
- Mortalité d'un proche avec preuve de décès et lettre d'une tierce personne attestant du lien de parenté ou autre lien entre l'étudiant et la personne décédée.
- Les pièces justificatives doivent être des originaux et doivent être présentées à l'enseignant, au directeur de programme ou au secrétariat des études (1250 pavillon Abitibi-Price) le plus rapidement possible.
- Aucune justification d'absence reliée à des événements sportifs (sauf pour les athlètes du Rouge et Or, sur approbation préalable de la direction de programmes) ou reliée à un emploi, à un conflit d'horaire avec d'autres cours ou examens ou à des horaires de voyage conflictuels (billets d'avion déjà achetés, par exemple) n'est acceptable.
- Les conflits d'horaire doivent être résolus au tout début de la session, avant la fin de la période de modification du choix de cours, par l'étudiant lui-même. Un étudiant inscrit au cours après cette date est réputé ne pas avoir de conflit d'horaire et pourra se présenter à tous ses examens.
- L'étudiant dont l'absence est dûment justifiée a l'obligation de se rendre disponible pour un examen de reprise à la date fixée par l'enseignant sans quoi il obtiendra la note zéro pour cet examen.

Gestion des délais

Tout travail remis en retard verra sa note réduite de 5 % le premier jour et de 1 % par jour de retard additionnel jusqu'à concurrence de 7 jours. Passé ce délai, le travail sera refusé et la note 0 % sera attribuée.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Les notes de cours et autres éléments obligatoires sont disponibles sur le portail du cours

Site web de cours

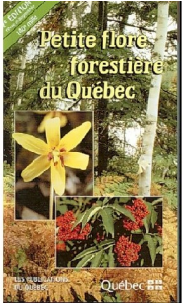
www.portaildescours.ulaval.ca

Matériel complémentaire

Cahier de transfert technologique en acériculture

L'état de santé des érablières : démarche diagnostique

Auteur : [recherche et rédaction, Carine Anecou, Jean-David Moore, Rock Ouimet]
Éditeur : Center ACER (Saint-Norbert-d'Arthabaska, Québec , 2012)
ISBN : 9782981346308



Petite flore forestière du Québec (2e éd. rev édition)

Auteur : Rouleau, Raymond, 1945-, Leblanc, Danielle, 1957-, Québec (Province). Ministère de l'énergie et des ressources

Éditeur : Publications du Québec (Québec , 1990)

ISBN : 2551122651

Spécifications technologiques

Pour suivre ce cours, vous devez être muni d'un ordinateur et d'une connexion internet intermédiaire ou haute vitesse.

Médiagraphie et annexes

Médiagraphie

Les références et les autres éléments sont disponibles dans le *corpus* du cours